

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 9

Artikel: À propos de l'enseignement du tir
Autor: Léderrey
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de l'enseignement du tir.

Une polémique très courtoise s'est élevée dans la *Gazette des carabiniers suisses*¹ au sujet des articles du 1^{er} lieut. Daniel, parus, fort à propos, ici-même. L'actif et avisé directeur de la *Revue militaire suisse* m'ayant sollicité d'y prendre part, je m'exécute volontiers, espérant que, de cette discussion, résultera un bien pour la cause du tir.

« C'est pour avoir beaucoup tiré sur des cibles que les Suisses n'ont pas eu besoin de tirer sur des êtres humains » a dit un étranger. Dans quelle mesure a-t-il raison ? Je l'ignore, mais il est certain que notre réputation de « fils de Tell » renforce le prestige de notre armée au dehors et, si nous nous efforçons d'en être dignes, est susceptible d'élever le moral de la troupe. Se sentir bon tireur, savoir que chaque camarade l'est aussi, donne confiance.

De par la force des choses, nous sommes tous des tireurs de stand. En temps de paix, il ne saurait en être autrement. C'est dire que si le tir exige une forte concentration de la volonté — titre suffisant pour qu'on lui réserve la première

¹ Organe central de la *Société suisse des carabiniers*, ce vaillant périodique s'efforce non seulement de défendre les intérêts des tireurs, mais encore de chercher, lui aussi, les moyens propres à perfectionner notre sport national. Nous en recommandons chaudement la lecture à tous ceux qui s'intéressent au tir hors service, sans la pratique duquel les principes qui conditionnent notre système de milice seraient inopérants. Il convient de répéter que c'est grâce au patriotisme éclairé, au dévouement et à l'inlassable travail de nos sociétés de tir, que notre infanterie serait apte à aborder — au même degré que celle d'une armée permanente — les dures réalités du champ de bataille. A ce point de vue, la *Gazette des carabiniers suisses* — et notamment le rédacteur de la partie française, M. le Dr Comte — méritent d'être félicités de leur intelligente activité, mise d'une manière si désintéressée au service de l'armée.

La *Gazette des carabiniers* nous a fait souvent l'honneur de reproduire et de commenter les études parues dans notre revue. Nous la remercions ici de sa bienveillante attention. (Réd.)

place dans l'instruction individuelle — cette concentration est relativement facile.

A la guerre c'est différent. Le feu ennemi, à côté de ses effets matériels, vise à briser le moral du combattant, à paralyser sa volonté. Sous le siflement des balles et l'éclatement des obus, au milieu des gémissements des blessés, dans l'ambiance infernale du champ de bataille, se sentant à deux doigts de la mort, le tireur, souvent épuisé par des marches, des privations et les intempéries, n'est plus le paisible citoyen qui s'en va « cartonner » par un beau dimanche. Tout essai de concentration exige des efforts surhumains. Le pauvre homme que la peur terrasse, bien qu'armé de sa carabine, n'a rien du citoyen « souverain » dont parle la chanson.

S'il tire, c'est vite, persuadé que son coup doit partir avant que l'ennemi d'en face ait eu le temps de viser.

Ceux qui ont fait la guerre sont unanimes à constater que, sous le feu ennemi, la grosse masse des combattants n'est plus capable que de *mouvements réflexes* et, par conséquent, irréfléchis. Seuls, quelques sujets d'élite parviennent à se maîtriser, aux fins de presser lentement la détente, comme l'exige notre arme, pour obtenir un tir précis. C'est ce qui explique que l'on touche relativement peu sur le champ de bataille. Après 1870, on a calculé que pour mettre un homme hors de combat il fallait un poids de projectiles égal au sien.

Que conclure ? sinon que, si l'on veut préparer un tireur en vue de la guerre, il faut l'entraîner à tirer vite, « à la chasseur ». On pourrait se demander si notre arme actuelle se prête à ce genre de tir et si la technique moderne, qui a fait des pas de géants, ne serait pas capable de la perfectionner ?

Réservons cette question, et puisqu'il faut, momentanément, se contenter de ce que nous possédons, je me range plutôt à l'avis du correspondant anonyme de la *Gazette des carabiniers suisses* qu'à celui du 1^{er} lieut. Daniel :

« Les tireurs qui se distinguent par la lenteur de leur tir,

écrit-il, sont en général de bons, souvent même de très bons tireurs. Ils ne veulent laisser partir aucune balle sans contrôle suffisant. Or, et cela peut paraître paradoxal, ces mêmes tireurs sont presque toujours ceux qui se trouvent en tête du classement dans les tirs de vitesse, et même dans les tirs sur cibles de campagne. Cela prouve tout simplement qu'un « bon » tireur se révèle tel dans tous les exercices de tir, quels qu'ils soient. Cette constatation nous permet de dire que ce qui importe le plus à l'école de recrues, c'est de former de « bons » tireurs. Une fois qu'ils bénéficieront de cette formation première, ils seront aptes à des perfectionnements ultérieurs. »

On ne saurait mieux préciser la mission de l'école de recrues en matière de tir. Elle se résume en ceci : enseigner à tirer bien pour pouvoir tirer vite.

Avant d'aborder les « perfectionnements ultérieurs » parlons un peu de l'enseignement du tir.

Tout en reconnaissant les mérites de certains moniteurs de cours de jeunes tireurs et de l'instruction militaire préparatoire, j'avoue, dans l'ensemble, n'accorder qu'une confiance limitée à l'*enseignement du tir prémilitaire*. Si l'école de recrues est assez longue pour former un tireur, elle est, en revanche, trop courte pour corriger ceux qui ont pris de mauvaises habitudes. Je serais heureux d'entendre l'avis de moniteurs plus compétents que moi sur le perfectionnement possible de l'enseignement prémilitaire.

A l'*école de recrues* incombe normalement la tâche de former des tireurs. L'instruction du tir doit y commencer dès le deuxième jour, pour être poursuivie intensément, de façon que le soldat ne « reste » ni au cours de répétition suivant, ni aux autres. C'est à quoi il faut tendre. Le choix de la méthode incombe à l'instructeur, responsable du résultat. C'est dire qu'il y a plusieurs méthodes et que celle à laquelle le 1^{er} lieut. Rieder fait allusion¹ — il a tort

¹ *Gazette des carabiniers*, du 10. 8. 33. « Notre instruction de tir correspond-elle aux besoins actuels ? » (Réd.)

de généraliser — est franchement mauvaise. Trop souvent on confond en effet la préparation générale au tir (charger, pour tirer-arme, retirer les cartouches) avec la préparation immédiate (entraînement à une position solide, à la visée et au départ du coup). Dans l'exercice de la position, on s'attarde aussi aux choses accessoires au début (pas de charge), au lieu de corriger la position à terre ou à genou.

Convient-il de modifier le programme de tir ? Je ne le pense pas. En revanche on pourrait l'appliquer de façon plus conforme au but visé... si l'on avait plus de temps à disposition.

Voyons le programme. Il prévoit 80 cartouches en moyenne par recrue pour les *exercices préparatoires*, lesquels comportent des tirs à 300 et 400 m. sur cible A, à 100 et 200 m. sur cible P et des tirs sur cible B. La préoccupation d'amener le tireur à bien réussir son *exercice d'essai*, qui doit être exécuté entre le 35^e et le 40^e jour de l'école, force souvent à négliger les tirs autres que ceux sur cible A à 300 et 400 m. Mais le programme les autorise. Il va même plus loin et prescrit des tirs de 50 à 300 m. sur « cibles de campagne ».

Pour les *tirs de combat individuels*, entre 50 et 500 m., sur cibles de campagne « si possible sur des buts mobiles et disparaissants » le programme alloue 30 cartouches par homme. Il prescrit d'exercer aussi le départ du coup rapide, debout, et à courtes distances. On ne saurait donc rien reprocher au programme, si ce n'est peut-être (étant donné le temps disponible) d'être trop complet.

Les *exercices principaux*, qui terminent la série, doivent s'exécuter en fin d'école, de façon à maintenir l'entraînement au tir. En fait ils ont lieu avant le déplacement (de deux semaines environ) qui termine ce service, soit vers le 50^e jour. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on modifie ces exercices (10 coups sur cible A à 300 m. et autant à 400 m.), mais je ne pense pas que le fait de les tirer sur des cibles de campagne disparaissantes contribue, dans une mesure appréciable, à former des tireurs de guerre. L'entraînement à ce tir tomberait entre le 40^e et le 50^e jour de l'école,

période où l'on exerce intensément le combat. Forcément négligé, il aboutirait probablement à un tir rapide, mais peu précis.

Il est évident que si les mauvais tireurs étaient exclus de l'école, le temps gagné permettrait d'exécuter pleinement le programme. Mais comment procéder à cette élimination ? Les moyens proposés jusqu'ici me paraissent irréalisables. Est-on sûr que les recrues du train, récupérées en échange, tireraient mieux ? Tant que le tir prémilitaire n'est pas obligatoire, sur quoi se baseront les commissions de recrutement pour attribuer les bons tireurs à l'infanterie ? Et s'il devenait obligatoire, étant donné l'attrait des armes dites « spéciales », n'est-il pas à craindre que certains éléments ne sabotent leur tir pour avoir plus de chance de ne pas porter le sac ?

Et maintenant les perfectionnements ultérieurs.

Qu'en est-il du *cours de répétition* ? Le programme en est tellement chargé que le tir est généralement considéré comme une corvée encombrante. Il y aurait peut-être un moyen d'y mettre le tir en honneur, ce serait de prescrire que tous les « restés » au cours de répétition (où il y a chance que l'on se montre plus sévère que dans certaines sociétés de tir) soient astreints à un cours de 2 à 3 jours qui pourrait suivre immédiatement. Les mauvais tireurs incorrigibles pourraient aussi être exclus, à ce moment-là, de l'arme combattante, mais qu'en faire ?

On pourrait aussi désigner, dans chaque cp., un officier ou un sous-officier comme moniteur de tir et remplacer un de ses cours de répétition par un cours spécial à Wallenstadt ou au centre d'instruction divisionnaire.

Le terrain du *tir hors service* m'est trop peu familier pour que j'ose m'y aventurer. Ce que je puis dire, et l'excellent correspondant anonyme de la *Gazette des carabiniers suisses* ne me contredira pas, c'est qu'il y a des différences énormes suivant les sociétés de tir. Comment les atténuer ? Voilà une question que je verrais discuter avec grande satisfaction. Les frais que supporte la Confédération sont con-

sidérables. Quel intérêt ce placement rapporte-t-il ? Pour un certain nombre de sociétés où il est élevé, combien y en a-t-il où il est nul ou à peu près ?

Le *tir à genou* est indispensable. Rien ne nous permet la certitude qu'un envahisseur attende que nos prés soient fauchés ou que la neige ait disparu pour nous obliger à nous défendre. Et alors si le tir couché nous est interdit, faudra-t-il s'offrir en cible pour tirer debout ?

La question du *point à viser* a son importance. Lorsque le but est grand, peu importe que l'on vise *en plein* ou (façon de parler) à 6 heures. Si le but est petit, comme il se présentera souvent à la guerre (silhouette d'un soldat couché et souvent terré), je prétends qu'il est autrement plus facile de viser au pied de ce but, sur la ligne de démarcation entre le sol et lui, qu'*en plein*. Sans compter que les coups trop bas peuvent ricocher et que l'expérience de la guerre prouve que le combattant a tendance à tirer trop haut. Le nouveau mousqueton devrait être réglé en conséquence.

A qui la plume ? La discussion reste ouverte : son succès dépend de son objectivité.

Qu'il me soit permis, en matière de conclusion, d'assurer ceux qui s'intéressent à cette question, que le tir est en honneur dans les écoles de cadres et de recrues de la 1^{re} division et que l'on s'efforce de l'y perfectionner.

Colonel LÉDERREY.

